



SNAC-FSU CULTURE

SOUFFRANCE AU TRAVAIL : LE SÉNAT ENTERRE SON PROPRE RAPPORT

Les agents publics laissés sans réponse face aux risques psychosociaux

UN RAPPORT SÉRIEUX, SABORDÉ PAR LA DROITE SÉNATORIALE

Le 8 juillet 2026, la majorité sénatoriale (Les Républicains et Union centriste) a refusé d'adopter le rapport de sa propre mission d'information sur la souffrance psychique au travail, présidée par Monique Lubin (PS) et rapportée par Annick Girardin (ancienne ministre de la Fonction Publique). Faute d'adoption, ce texte, intitulé « Quand le travail consume : l'urgence de lutter contre l'épuisement professionnel », n'a jamais été publié par le Sénat.

Pendant cinq mois pourtant, le travail mené dans le cadre de cette mission a permis d'établir le **caractère structurel de la souffrance psychique au travail**, liée à l'organisation du travail et non à de simples fragilités individuelles. Concernant la **fonction publique** en particulier, les auditions ont mis en évidence une **exposition renforcée des agents publics** aux exigences émotionnelles, aux conflits de valeurs et à un manque d'autonomie, ainsi qu'une culture de prévention primaire jugée encore faible.

Trois recommandations concernant spécifiquement les agents publics ont disparu avec ce rapport enterré : une **mission d'inspection interministérielle** sur leurs souffrances psychiques, **l'accès de tous les agents à des cellules d'écoute indépendantes**, et un **dispositif de reclassement** mutualisé après un épuisement professionnel.

Ce blocage n'a rien d'abstrait. À la DGFIP, la justice administrative a reconnu, en appel début 2026, l'imputabilité au service du suicide d'une agente survenu en 2017, après des aménagements de poste jugés insuffisants.

Cette même administration a recensé au moins 36 « événements graves », dont 18 suicides, depuis janvier 2025.

LES REVENDICATIONS DU SNAC-FSU CULTURE

Pour le SNAC-FSU Culture, le mal-être et la souffrance au travail ne sont pas des phénomènes isolés : ils concernent l'ensemble du collectif de travail, quel que soit le corps de métier et quel que soit le statut, contractuel ou titulaire. Face au mépris sénatorial pour ces enjeux, le SNAC-FSU Culture porte, dans les instances du ministère de la Culture et de ses

établissements publics (CSA ministériel, formations spécialisées, CSA de la BnF, du CMN, de la RMN-Grand Palais, de l'Inrap, d'Universcience et des DRAC), les **revendications suivantes** :

- la reprise, au niveau ministériel, de la **demande de mission d'inspection interministérielle sur les souffrances psychiques des agents publics**, écartée par le Sénat, avec un engagement que le rapport puisse être disponible pour les représentants du personnel ;
- la création de **cellules d'écoute réellement indépendantes des lignes hiérarchiques**, accessibles à tous les agents : titulaires, contractuels et vacataires ;
- le renforcement effectif du **volet RPS dans les documents uniques d'évaluation des risques professionnels (DUERP)**, avec des plans d'action suivis dans le temps ;
- une véritable politique de **reclassement et l'interdiction absolue de tout licenciement pour inaptitude physique**, titulaire comme contractuel ;
- l'**abandon des politiques d'évaluation individualisée**, qui nourrissent la mise en concurrence des agents plutôt que le travail collectif.

Le SNAC-FSU Culture exige des moyens et des organisations du travail qui préviennent réellement la souffrance au travail, plutôt que des dispositifs « gadgets » qui, au mieux, permettent les alertes sans permettre ni la prévention ni la prise en charge !